Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

République Française

Ville de Draguignan

N° 2021-165

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	39	38

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 24 novembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 24 novembre à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :
CHRISTINE NICCOLETTI à SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, HUGUES BONNET à RICHARD STRAMBIO, BERNARD BONNABEL à STÉPHAN CÉRET JACQUET, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE, ANNE-MARIE COLOMBANI à SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE à DANIELLE ADOUX COPIN, JEAN-PIERRE SOUZA à GRÉGORY LOEW, RICHARD TYLINSKI à CHRISTIAN MAMECIER, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :
CAMILLE DIQUELOU

Secrétaire de Séance :
GRÉGORY LOEW

Publié le : - 1 DEC. 2021

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

Si l'action des collectivités territoriales est essentiellement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par plusieurs obligations.

La présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

En effet, conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, ce rapport doit notamment porter sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement, ainsi que sur les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget.

Aussi, le présent rapport est organisé autour des cinq parties suivantes :

- Les perspectives économiques et les principales mesures du Projet de Loi de Finances (PLF) 2022,
- La situation financière de la commune avec une rétrospective et une projection sur l'année 2021,
- Les prospectives budgétaires pour 2020 à 2025 et 2021 à 2026,
- Les orientations budgétaires de l'exercice 2022,
- Le budget annexe de la Régie Municipale des Parkings Dracénois.

Ce rapport comprend également les trois annexes suivantes :

- Le tableau de l'extinction de la dette du budget principal et de la Régie Municipale des Parkings,
- Les éléments sur les ressources humaines,
- La présentation générale du Compte Administratif 2020.

I - PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET LA LOI DE FINANCES 2022

A. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La situation mondiale, marquée par la pandémie du COVID-19 et les nouvelles mutations du virus suscitent toujours de l'inquiétude et de l'incertitude.

La croissance mondiale devrait s'établir à 6 % en 2021, puis ralentir à 4.4 % en 2022. Cette hausse s'explique par la prise de nouvelles mesures de soutiens budgétaires dans quelques grands pays, par

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

des anticipations de reprise induites par la vaccination au second semestre de 2021 et par une adaptation continue de l'activité économique à des échanges commerciaux réduits.
La pandémie a constitué un choc historique pour les économies européennes. Toutefois un rebond devrait s'instaurer, tiré par la consommation privée, l'investissement et une demande croissante d'exportations de l'Union Européenne, liée au renforcement de l'économie mondiale, ainsi que grâce à l'augmentation de la vaccination.
L'économie Française, encore freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, s'est redressée par la suite.

Selon les estimations de l'INSEE, l'activité était encore inférieure de 1,2 % en juin à celle du 4ème trimestre 2019 mais le niveau d'avant crise serait retrouvé fin 2021. Les derniers chiffres connus ont été présentés le 10 novembre courant, lors du second Projet de Loi de Finances Rectificative 2021. Il marque une amélioration du déficit public pour 2021, à 8,1 % du PIB par rapport à 2020 (9,1 % du PIB), avec une dette publique qui atteindrait 115,3 % du PIB en 2021. Ainsi la croissance atteindrait finalement 6,25 % cette année.

L'emploi dépasse le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise (8% au 2ème trimestre 2021) avec une amélioration de celui-ci semblant se poursuivre, mais de plus grandes difficultés pour les entreprises à trouver de la main d'œuvre dans certains secteurs.

La dette a atteint un nouveau record au premier trimestre, même si une partie de cette tendance peut être relativisée par des effets de calendrier et de trésorerie accumulée par l'État. Elle devrait poursuivre une hausse en 2021, au risque de creuser un peu plus le fossé avec l'Allemagne.

La prévision d'inflation pour 2021 devrait être révisée à la hausse, compte tenu notamment de l'augmentation importante du prix de l'énergie. Toutefois, il n'y a pas de consensus chez les économistes sur le caractère conjoncturel ou durable de cette hausse des prix. Elle aura cependant un impact à court terme sur l'économie.

A. LES PRINCIPALES MESURES DU PLF 2022 CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le PLF 2022 prévoit notamment les dispositions suivantes :

- La stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement, maintenue à son niveau de 2021, avec des dispositifs de péréquation, et qui pourra varier en fonction des critères démographiques habituels,

- L'augmentation des dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine – DSU, et Dotation de Solidarité Rurale), dont la commune, pour la DSU, pourra bénéficier,

- L'augmentation des dotations de soutien en faveur de l'investissement local,

- La réforme des principaux indicateurs financiers que sont le potentiel fiscal (élargi à de nouvelles ressources fiscales) et l'effort fiscal, afin de mieux appréhender les écarts de richesse entre les collectivités. Il s'agit d'une modification de variables retenues pour le calcul des indicateurs financiers et fiscaux,

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

- La réduction du levier fiscal direct avec comme seul levier la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, suite à la suppression de la taxe d'habitation, compensée par une dotation de l'Etat,

- La deuxième année d'automatisation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Ce PLF ne remet pas en vigueur les contrats dit de Cahors, au terme desquels l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités (à partir d'un budget de 60 M€) devait être au maximum de + 1,2 %, sous peine de réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement en cas de dépassement.

En complément du PLF 2022, le Gouvernement a lancé un plan intitulé « France 2030 » qui portera sur l'investissement dans des secteurs prioritaires comme l'hydrogène, les semi-conducteurs, les batteries électriques, l'agriculture ou encore les avions bas carbone, avec pour objectif d'accompagner la transition écologique. Il s'ajoute aux mesures d'urgence mises en place depuis mars 2020 et au plan de relance de 100 milliards d'euros.

En conclusion, le PLF s'inscrit dans un contexte supposé de sortie de crise COVID, laissant un niveau d'endettement important. La sortie de crise repose sur des hypothèses de maîtrise des dépenses publiques et le soutien de la croissance. S'agissant des collectivités locales, l'Etat poursuit la tendance de fonds qui consiste à privilégier les dotations d'investissement, basés sur des projets répondant à ses priorités (transition écologique, développement durable), au détriment d'une augmentation des dotations de fonctionnement, souvent sollicitée par les élus locaux.

Les collectivités locales doivent donc maintenir, voire amplifier l'effort de rigueur dans leur gestion afin de maintenir leur capacité d'investissement, lequel sera soutenu par l'Etat sous les conditions énoncées ci-dessus.

II - SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2022, il convient de porter, maintenant, un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au vu d'une rétrospective de l'exécution des six derniers exercices, correspondant au mandat municipal précédent.

Cette rétrospective s'appuie sur des données comparées provenant de la Direction Générale des Collectivités Locales et de nos Comptes Administratifs. Elle vous a été largement exposée lors de l'approbation des comptes administratifs 2020, au Conseil Municipal du 25 mars 2021.

Il est rappelé que le tableau qui suit présente les grands équilibres financiers et vise à constater l'évolution des cinq principaux indicateurs de l'analyse financière traduisant la santé financière de la collectivité : les trois épargnes, l'endettement et la capacité de désendettement.

Ont été rajoutés à ces indicateurs le taux d'épargne brute et la comparaison de la richesse fiscale de la commune.

A. QUELQUES RAPPELS DE DÉFINITION

- L'ÉPARGNE DE GESTION :

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

C'est la différence entre les dépenses et les recettes de gestion courante.

- L'ÉPARGNE BRUTE :

C'est l'épargne de gestion moins les charges et recettes financières (essentiellement les intérêts des emprunts). L'épargne brute témoigne tout à la fois de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir (avec un effet de levier de 1 à 10).

Ainsi, 1 € d'épargne brute représente une ressource de 1 € directement mobilisable en section d'investissement. Cette ressource permet de gager, à condition qu'elle soit récurrente, une annuité d'emprunt du même montant. Par exemple, elle permet de contracter un emprunt de 10 € (au taux d'intérêt de 5,8 % sur 15 ans).
Mais cet effet levier joue dans les deux sens : 1 € de perdu en fonctionnement représente 10 € de moins de capacité à emprunter dans les mêmes conditions et donc à investir. C'est la raison pour laquelle la section de fonctionnement est si importante à considérer dans l'approche des finances locales.

- LE TAUX D'ÉPARGNE BRUTE :

C'est le ratio Épargne Brute/Recettes Réelles de Fonctionnement exprimé en pourcentage. Il traduit la part des recettes courantes qu'une collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement en vue de financer sa section d'investissement. Le seuil minimal d'alerte retenu est de 8 % et la zone de vigilance est de 10 %.

Notre taux d'épargne brute est de 12 % en 2020, donc très au-dessus du seuil de vigilance.

- L'ÉPARGNE NETTE/DISPONIBLE APPELÉE AUSSI « AUTOFINANCEMENT NET » :

C'est l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette. C'est ce qu'il reste pour financer les investissements directs.

- L'ENDETTEMENT :

Il s'agit de la dette restant due au 31 décembre de l'exercice. Notre dette au 31 décembre 2020 s'élevait à 27 036 553 € soit 672 € par habitant.

- LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT :

C'est le nombre d'années nécessaires au remboursement total de la dette au 31 décembre si on dédiait à cette fin la totalité de l'épargne brute annuelle.

Alors que le seuil maximum est de 12 ans, et la zone de vigilance à partir de 10 ans, notre capacité de désendettement était de 5,16 ans au 31 décembre 2020, très en dessous du seuil de vigilance.

A. ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) ENTRE 2015 ET 2020 DU BUDGET VILLE

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

RETROSPECTIVE COMPTES ADMINISTRATIFS 2015-2020							
Analyse	2015	2016	2017	2018	2019	2020	moyenne annuelle
Recettes de fonctionnement courant	40 523 221,10	41 465 880,65	40 839 895,40	42 604 176,32	42 976 518,12	42 382 974,40	41 798 777,67
Dépenses de fonctionnement courant	33 386 765,00	34 421 358,00	34 418 919,00	35 526 571,00	36 184 373,00	36 038 984,00	34 996 161,67
Epargne de gestion	7 136 456,10	7 044 522,65	6 420 976,40	7 077 605,32	6 792 145,12	6 343 990,40	6 802 616,00
Résultats financiers	-1 275 457,91	-1 175 126,70	-1 139 220,34	-1 012 725,14	-941 973,85	-881 697,00	-1 071 033,49
Résultats exceptionnels	59 338,00	875 850,92	237 296,25	83 014,08	251 815,00	-226 248,00	213 478,04
Epargne brute	5 920 338,19	6 745 046,87	5 519 052,31	6 147 894,26	6 101 986,27	5 236 047,40	5 945 060,55
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	3 839 329,00	4 042 621,00	4 113 216,00	3 032 604,00	3 062 580,00	3 089 811,00	3 530 060,17
Epargne Disponible (Autofinancement net)	2 081 007,19	2 702 425,87	1 405 836,31	3 115 090,26	3 039 406,27	2 146 236,40	2 415 000,38
Dépenses réelles d'investissement	5 264 018,60	6 057 623,68	6 319 747,75	7 940 960,03	10 189 044,69	8 883 570,00	7 742 494,12
Recettes réelles d'investissement	2 065 798,61	2 624 776,00	2 896 345,00	2 801 669,00	6 132 810,00	3 867 254,00	3 198 108,44
Besoin de financement	3 198 221,99	3 432 847,68	3 423 402,75	5 139 291,03	4 056 234,69	5 016 316,00	4 544 385,69
Emprunts nouveaux	3 000 000,00	0,00	4 800 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00	1 800 000,00
Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	1 882 785,20	-730 421,79	782 433,56	975 799,23	-2 016 828,42	-2 870 079,60	-329 385,30
Produits des cessions d'immobilisations	11 925,16	623 909,74	10 433,00	36 078,00	3 345 933,00	0,00	671 379,82
Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'immo)	1 894 710,36	-106 512,05	792 866,56	1 011 877,23	1 329 104,58	-2 870 079,60	341 994,51
Résultat reporté de l'exercice N-1	5 605 388,00	7 500 067,00	7 393 515,00	8 173 192,00	9 185 046,00	11 058 663,00	X
Résultat de l'exercice N au 31/12	7 500 098,36	7 393 554,95	8 186 381,56	9 185 069,23	10 514 150,58	8 188 583,40	X
Dette au 31 12	36 577 587,00	34 348 852,00	33 147 464,00	33 188 944,00	30 126 364,00	27 036 553,00	X
Capacité de désendettement	6,18	5,09	6,01	5,40	4,94	5,16	X
retraitement d'analyse (résultat n-1/n)		-29,36	-39,95	-13 189,58	-23,23	* 644 512,42	X

* lié au reversement de l'excédent du budget annexe de l'eau à DPVa

A. ANALYSE DE LA RÉTROSPECTIVE 2015-2020

La rétrospective financière 2015-2020 fait apparaître une évolution légèrement plus forte des recettes de fonctionnement courant que celle des dépenses de fonctionnement courant, évitant ainsi le fameux « effet ciseaux », craint en début de période du fait de la baisse drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 1,7 M€ de perte cumulée depuis 2014 en tenant compte de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation Nationale de Péréquation).

Pour les recettes, cette diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été contrebalancée par la progression, certes faible mais régulière, des bases des impositions locales, sans augmentation des taux. Elle a pu aussi être compensée par l'amélioration des recettes liées à la reprise en régie des activités périscolaires, des recettes du stationnement payant sur voirie (horodateurs), de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales aux prestations en faveur de la petite enfance ou encore du versement par Dracénie Provence Verdon Agglomération du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Pour les dépenses, la hausse importante du début de période, du fait de charges nouvelles (DSP « Maison bleue », marché de nettoiement, etc.) et de l'augmentation des dépenses de personnel, due en partie à la reprise en régie des activités périscolaires et aux nouvelles missions imposées par l'État, s'est infléchie depuis. Ceci grâce aux efforts de gestion de la collectivité, notamment sur les charges salariales, et sur la politique de maitrise de l'endettement.

Cette politique de rigueur s'est traduite par une hausse des épargnes de gestion, brute et nette en fin de période (2015/2019) et une amélioration de la situation financière de la ville. Sur cette période, nous avons eu recours à l'emprunt en 2015, 2017 et 2018 pour un montant total de 10,8 M€, et avons remboursé dans le même temps 21,7 M€. La dette a donc diminué de 10,9 M€ au cours du mandat.
L'impact de la pandémie est cependant venu dégrader légèrement les épargnes en fin 2020.

De même, la capacité de désendettement est passée de 6,18 ans en 2015 à 5,16 ans au 31 décembre 2020, bien en dessous du seuil de vigilance estimé à 12 ans pour les communes.

Par ailleurs, nous avons effectué un effort conséquent sur les dépenses d'équipement direct, de 7,1 M€ par an en moyenne sur le mandat, avec une forte accélération depuis 2017. Les dépenses

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

d'équipement direct 2020 s'élèvent à 8 594 867 € soit 213 € par habitant, en dessous, cependant, de la moyenne de la strate démographique (320 € par habitant) compte tenu de notre pauvreté relative et de notre endettement inférieur.

Les bons ratios, qui vous ont été présentés lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2021, portant sur l'adoption du compte administratif 2020, restent évidemment d'actualité.

Je rappelle toutefois que le contexte particulier de la pandémie a eu un impact indéniable sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020. Le Compte Administratif 2020 a, en effet, montré que malgré des dépenses de gestion courante contenues (-0,35%), la baisse des recettes réelles de -982 013 € a logiquement dégradé le résultat de la section de fonctionnement de 2020, à hauteur de -461 749 €.

Quant à la section d'investissement, le rythme des dépenses a également été freiné par la crise sanitaire, tout comme les recettes, et qu'aucun emprunt n'a été contracté en 2020.

Au total, le résultat de clôture du Compte administratif 2020 est en baisse de 2 325 000 €, sous l'effet combiné de la crise sanitaire et de notre choix du seul recours à l'autofinancement des investissements, sans que la situation saine de nos finances en soit affectée, tout en préservant un niveau d'investissement élevé et en permettant encore à la commune de se désendetter de 3 089 811,24 € en 2020. Il nous amène donc à observer une vigilance particulière.

A. LA PROJECTION SUR LA FIN DE L'EXERCICE 2021

Compte tenu de la situation économique due à la crise sanitaire actuelle il est encore cette année, difficile de réaliser une projection. Toutefois, de grandes tendances peuvent être esquissées.

L'exécution budgétaire est, d'ailleurs, suivie mensuellement par la Direction des Finances via un tableau de bord de gestion retraçant, pour chaque service gestionnaire, les dépenses et recettes courantes, ainsi que leur taux de réalisation par rapport au budget voté.

a). CONCERNANT LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. *Au niveau des dépenses de fonctionnement*

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 37 601 780 € en 2020 (intérêts des emprunts et charges rattachées inclus). Il était prévu au budget 2021 une augmentation de 1,96 % (38 339 077 €) des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2020, afin de prendre en compte les dépenses supplémentaires induites par la crise sanitaire comme les achats de masques et de produits d'hygiène.
Les dépenses réelles à fin 2021 devraient être conformes au budget indiqué ci-dessus.

1. *Au niveau des recettes de fonctionnement*

Les recettes réelles de fonctionnement étaient de 42 749 125 € en 2020. Le budget 2021 prévoyait une stagnation des recettes réelles de fonctionnement à 42 768 330 €. Si les dotations de l'Etat et le produit des impositions directes se rapprocheront des prévisions, la perte d'éligibilité de DPVa au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) depuis cette année, entraine un manque pour la commune de 310 000 € non prévue au BP 2021. Cette perte devrait être compensée par l'augmentation de la taxe additionnelle aux droits de mutation, compte tenu du

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

dynamisme du marché immobilier constaté à Draguignan. Au total, les recettes réelles de fonctionnement devraient être légèrement supérieures à la prévision.

1. *En synthèse sur la section de fonctionnement*

L'année 2021 est encore marquée par les conséquences économiques du COVID-19. L'exécution budgétaire devrait se clôturer par un résultat de fonctionnement de l'exercice en légère baisse par rapport à celui de 2020, contractant encore l'épargne de gestion, tout en maintenant les grands équilibres budgétaires à un niveau très satisfaisant. Il convient, donc, encore et toujours de surveiller de très près la section de fonctionnement.

b). CONCERNANT LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Au niveau des dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement brut hors notamment la production immobilisée, les restes à réaliser et le remboursement du capital des emprunts étaient de 8 594 867 € en 2020 et sont prévues pour 12 609 598 € au budget 2021.

Encore une fois, la crise sanitaire a ralenti l'activité sur une partie de l'année 2021, ce qui ne nous permettra pas de réaliser l'ensemble des investissements prévus. Il est probable que les reports soient importants, même s'ils sont financés et n'impactent pas l'élaboration du budget 2022. Le montant des dépenses d'équipement direct en 2021 devrait toutefois être supérieur à celui de 2020.

1. Au niveau des recettes d'investissement

On peut faire le même constat pour les recettes d'investissement avec la même conséquence en terme budgétaire. Là aussi, elles seront supérieures à 2020, notamment du fait du recours à l'emprunt cette année, comme prévu au budget primitif (3,9 M€).

A. CONCLUSIONS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Sur la période 2015-2020, la situation financière de la commune est stable, malgré la diminution brutale de la DGF en début de période et une faible progression des recettes fiscales. Ces deux catégories de recettes représentent environ 85 % des recettes de fonctionnement de la commune.
Parallèlement, les dépenses, qui avaient augmenté plus rapidement en début de période, ont été contenues.

Les efforts de gestion ont permis d'influer sur la trajectoire de nos finances, ayant eu pour effet de générer ce résultat en fin de période. Cela démontre une nouvelle fois que la rigueur de gestion doit rester le maître mot, afin de maîtriser en permanence l'évolution de la section de fonctionnement qui détermine les marges de manœuvre de la collectivité et impacte le niveau d'investissement.

Cette rigueur a permis d'absorber le choc de la pandémie du COVID-19, même si elle aura une conséquence non négligeable sur notre situation financière. En effet, son incidence sur nos épargnes de fonctionnement nous a amené à contracter un emprunt cette année, alors qu'il était initialement envisagé en 2022 dans la prospective 2020-2025. Un focus sur notre politique d'emprunt est, d'ailleurs, développé ci-après.

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

En conclusion, il faut donc poursuivre l'effort sur les dépenses de fonctionnement pour préserver durablement les équilibres budgétaires, nous adapter sans cesse au contexte, et tenter de mettre en œuvre la politique d'investissement permettant de continuer à développer la ville.

III – PROSPECTIVES BUDGÉTAIRES POUR 2020-2025 ET 2021-2026

A. PROSPECTIVE 2020-2025: HYPOTHÈSES ET PARAMÈTRES INITIALEMENT RETENUS

Je rappelle qu'**une prospective budgétaire 2020-2025**, réalisée en collaboration avec le Cabinet Michel KLOPFER a été présentée lors du débat d'orientations budgétaires 2021, assortie d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) prévisionnel exposé lors du vote du budget primitif 2021. Ces deux documents ont été enrichis par l'approbation, en Conseil Municipal du 8 juillet 2021, de ce PPI avec l'adoption du dispositif AP / CP, permettant la gestion des investissements en Autorisation de Programme et Crédits de Paiements. La plupart des hypothèses sous-tendant cette prospective restent d'actualité, à savoir :

- Une forte pression sur les dépenses publiques liée au contexte et sans perspective d'augmentation significative des dotations de l'Etat,
- Un impact du COVID-19 non négligeable sur notre autofinancement net,
- Des produits de fiscalité locale plutôt stables sur la période,
- Des recettes tarifaires et des produits de gestion recalculés à la baisse en début de période puis stables sur la période,
- Des dépenses de gestion courante prenant en compte le surcoût lié au COVID-19 puis augmentant par la suite autour de + 2%,
- Des dépenses de personnel en évolution de + 1,5 % par an.

Tous ces paramètres conduisaient à un taux d'évolution des recettes réelles de fonctionnement de + 1% et des dépenses réelles de fonctionnement de + 1,7 %.

Ce scénario prévoyait un niveau d'investissement permettant d'obtenir en 2025 la même capacité de désendettement qu'en 2019, soit 4,9 années. Il en résultait un montant d'investissement direct de 9 M€ par an en moyenne, niveau supérieur à celui du précédent mandat, qui était de 7,1 M€ par an. Cela conduisait à emprunter sur le mandat 14,2 M€, ce qui, compte tenu du stock d'emprunt arrivant à échéance durant ce mandat, aboutissait à une dette totale de 24 M€ en 2025 contre 30,1 M€ en 2019, soit une baisse de – 6,1 M€.

Le test de sensibilité présentait à l'époque plusieurs options :

- Si notre souhait est de maintenir le taux d'épargne brut 2019 (13,7 %), nous devrons limiter la croissance de nos dépenses réelles de fonctionnement autour de 1,2 % par an,
- Si notre souhait est d'amener le taux d'épargne brute 2019 au niveau des communes de notre strate (valeur 2018 = 11,7 %), il conviendra alors de limiter ces dépenses de fonctionnement à + 1,6 % par an,
- Si nous maintenons le niveau d'augmentation annuelle constaté en rétrospective (+2,1 % par an), nous risquerions d'être en grande difficulté financière à horizon 2025, avec un taux d'épargne brut de 8,8 %, proche du seuil d'alerte (8 %).

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

On peut donc constater que l'atteinte de ces objectifs quels qu'ils soient, repose sur l'évolution de la section de fonctionnement, en particulier celle des dépenses.

A. PROSPECTIVE 2021-2026

Cette prospective a été réactualisée par la Direction des Finances pour tenir compte de certains nouveaux paramètres :

- Augmentation de l'inflation, dont on ne sait pas si elle est conjoncturelle ou structurelle mais qui entraine une augmentation des dépenses de gestion courante (en particulier sur l'énergie),
- Diminution des produits de l'intercommunalité, avec la perte du FPIC (- 620 000 € par an pour la commune en recette de fonctionnement) ainsi que la diminution de l'attribution de compensation (transfert de compétence du pluvial) et peut-être de la Dotation de Solidarité Communautaire, compte tenu de la situation financière difficile de DPVa,
- L'inflation, si elle s'avère durable, pourrait parallèlement augmenter l'évolution nominale des bases d'imposition, avec un impact positif sur notre produit fiscal.

Ces nouveaux éléments rendent l'objectif sur les dépenses d'équipement plus difficile à atteindre. Cette nouvelle prospective 2021-2026 table donc sur une diminution de l'enveloppe d'investissement à 8 M€ par an, en conservant un volume d'emprunt sensiblement similaire à 14,5 M€ sur la durée du mandat. Il faudra également rester en permanence concentré sur la section de fonctionnement, afin de conserver nos bons équilibres financiers fondamentaux actuels.

Si la situation de cette section devait se dégrader, nous pourrions être amenés à revoir les niveaux de dépenses et recettes de la section d'investissement.

C - FOCUS SUR NOTRE STRATEGIE EN MATIERE D'EMPRUNT

Comme indiqué, notre capacité d'emprunt a été fixée à 14,5 M€ sur le mandat, ce volume nous permettant par ailleurs de nous désendetter de plus de 6 M€.

Le contexte actuel offre des taux d'emprunt très bas, mais avec une récente irruption de l'inflation et une remontée corrélative des taux d'intérêt, il est à craindre une confirmation de cette tendance. C'est pourquoi nous envisageons de mobiliser une enveloppe pluriannuelle d'emprunts, afin de sécuriser nos ressources et surtout figer les taux d'intérêt à leur très bas niveau actuel.

Il a donc été décidé, après consultation de plusieurs établissements bancaires, et à la lecture des analyses de nos consultants et partenaires, de mobiliser les prêts suivants :

- 2021 : Emprunt de 2,9 M€ auprès de la Banque Postale, au taux fixe de 0,72 % sur 20 ans.
  Emprunt de 1 M€ auprès de la Banque des Territoires au taux du Livret A + 0,6 % sur 40 ans. Il s'agit d'un prêt dit Eduprêt, dédié à l'extension de l'école des Écureuils.

- 2022 : Emprunt de 2 M€ auprès de la Société Générale, au taux fixe de 0,93 % sur 20 ans.

- 2022 à 2025 : Emprunt de 7 M€ auprès du Crédit Agricole, avec des possibilités de mobiliser des tranches d'emprunt chaque année, au fur et à mesure de nos besoins d'équilibre de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

Pour ce dernier prêt, il est prévu à ce jour de conserver un taux variable, tant que la remontée des indices n'est pas confirmée. Cette enveloppe d'emprunt est utilisable en tranches annuelles comme ci-après. Nous pourrons la convertir en taux fixe à tout moment.

- 2022 : 2 M€ (taux fixe actuel de 1,37 % sur 20 ans,
- 2023 : 3 M€ (taux fixe actuel de 1,45 % sur 20 ans,
- 2025 : 2 M€ (taux fixe actuel de 1,56 % sur 20 ans.

Ces tranches sont mobilisables au 31 décembre de l'année indiquée, permettant, le cas échéant d'en décaler le versement, si, par exemple, le besoin de financement de la section d'investissement ne nécessite pas immédiatement le recours à cet emprunt. Enfin, nous aurons également la possibilité de renoncer, si la situation le permet, en tout ou partie à cette enveloppe.

Le total de la période de 2021 à 2025 pour l'ensemble des prêts ci-dessus est de 12,9 M€. Pour atteindre le besoin évalué à 14,5 M€, 1,6 M€ pourrait être emprunté auprès d'autres établissements bancaires.

L'avantage de cette démarche est de pouvoir figer les taux à ces faibles niveaux et donc de maitriser notre charge de dette pour la durée du mandat.

D - FOCUS SUR LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel représentent classiquement la plus forte proportion des dépenses de fonctionnement d'une commune (autour de 60 % pour les villes de notre strate démographique). Nous n'échappons pas à la règle, puisque le personnel représentait au compte administratif 2020, 59,47 % des dépenses réelles de fonctionnement (en montant net) contre 59,69 % pour les villes de même strate.

Il convient de rappeler que ces charges représentaient 556 € par habitant pour notre collectivité contre 765 € pour les villes de notre strate démographique (moyenne nationale).

Débat récurrent, l'évolution de ce qu'on appelle le 012 est primordiale. Notre équipe municipale, convaincue depuis toujours de l'importance de la maitrise de cette charge salariale (une des plus rigides du fonctionnement) est attentive également au volume des effectifs nécessaires, au taux d'encadrement, à l'obligation d'une formation régulière du personnel de façon à ce qu'un service public de proximité de qualité réponde aux exigences et aux besoins de nos concitoyens. La crise sanitaire a démontré, s'il en était nécessaire, qu'il était indispensable de disposer de services adaptables et d'agents mobilisables sur des missions nouvelles. La mise en place très rapide et le bon fonctionnement du centre de vaccination à Saint-Exupéry en est un parfait exemple.

Il nous faut cependant rester en garde contre toute tentation inflationniste en la matière. Le ratio de charges de personnel cité ci-dessus s'explique par la faiblesse relative de nos charges de fonctionnement, résultat d'une gestion vertueuse sur le sujet.

L'évolution de nos dépenses de personnel a été la suivante sur les 5 dernières années :

- + 1,06 % de 2015 à 2016,
- - 0,29 % de 2016 à 2017,

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

- + 1,99 % de 2017 à 2018,
- + 0,58 % de 2018 à 2019,
- et + 1,08 % de 2019 à 2020.

La prospective 2021-2026 en matière de dépenses de personnel intègre les paramètres suivants :

- Le coup de pouce salarial décidé par le Gouvernement pour les agents de catégorie C dès 2022 ainsi que la hausse du SMIC (impact de + 167 000 €),
- « L'indemnité inflation » de 100 euros, décidée récemment par le Gouvernement, qui sera versée à tous les français gagnant moins de 2 000 euros nets par mois. C'est l'employeur qui « avancera » cette somme, probablement en janvier 2022 et sera remboursé par l'Etat, selon des modalités non connues à ce jour. Cela impactera le budget du 012 à la hausse, avec une augmentation corrélative de la recette de fonctionnement (au chapitre 013).
- L'obligation pour la commune de prendre en charge l'accompagnement des enfants porteurs de handicap dans le temps périscolaire à partir de septembre 2021, charge précédemment assurée par l'Etat (impact évalué à + 50 000 €),
- L'obligation pour les collectivités de participer aux frais de protection sociale des agents, qui entrera pour partie en vigueur en 2024, avec un coût supplémentaire estimé à + 200 000 € par an,
- L'ouverture prochaine du Musée, générant un besoin en recrutement de personnel supplémentaire,
- Les revalorisations catégorielles envisagées par l'Etat par exemple pour la filière médico-sociale, les bonifications d'ancienneté des catégories C, etc…
- L'augmentation de 0,1 % de la cotisation au CNFPT pour financer la formation des apprentis.

On constate que l'objectif d'évolution des charges de personnel à + 1,5 %, sera très difficile à tenir. Comme depuis toujours, et quel que soit le Gouvernement en place, plus de la moitié des augmentations du 012 proviennent, la plupart du temps, de décisions de l'État.

Comme vu plus haut, l'évolution tendancielle du 012 devant être contenue, nous nous appuierons sur la politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, mise en place par la Direction Générale des Services et la Direction des Ressources Humaines, pour en maitriser, sur l'ensemble du mandat, les variations.

Cela suppose une hausse qui pourra, selon les années, être supérieure à l'objectif de + 1,5 %, avec une anticipation sur les départs en retraite, sur la réorganisation subséquente des services ainsi que

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

sur leurs périmètres d'interventions, afin de respecter la trajectoire d'évolution sur le mandat. Il est donc proposé sur celui-ci, dans la continuité du précédent, de poursuivre l'effort de rigueur sur la masse salariale, en réduisant au strict nécessaire les recrutements et en anticipant au maximum les besoins des directions tout en gardant un service de qualité au public.

À l'appui de cette dernière prospective, les orientations budgétaires pour 2022 sont proposées ci-après.

IV - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

La stratégie financière et budgétaire 2022 découle de ce qui précède.

A. LES OBJECTIFS

La rigueur de gestion sera poursuivie et les orientations sont les suivantes :

- Absorber les conséquences de la crise sanitaire sur nos finances,
- Maintenir les taux d'imposition 2021 sur la taxe sur le foncier bâti et non bâti, pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les dracénois,
- Poursuivre les économies déjà engagées sur les charges de fonctionnement courant, notamment sur les dépenses de personnel,
- Maintenir les animations permettant le soutien aux acteurs locaux et aux commerces,
- Affecter les marges dégagées prioritairement à l'investissement et poursuivre l'effort sur les dépenses d'équipement,
- Poursuivre notre politique de subventions attribuées aux associations,
- Poursuivre le Programme Pluriannuel d'Investissement comportant les huit AP/CP,
- Provisionner un emprunt sur le budget 2022, conformément aux orientations de la prospective 2021-2026,

Sans pouvoir entrer dans le détail du budget 2022, il est néanmoins possible dès à présent d'en esquisser les grandes lignes.

A. LES MOYENS POUR LES ATTEINDRE

Les recettes de fonctionnement tout d'abord, devraient très légèrement augmenter par rapport à 2021, compte tenu de plusieurs facteurs :

- La décision du Gouvernement de maintenir globalement les dotations de l'État au niveau de 2021,
- Des produits d'impôts locaux en légère hausse résultant, d'une part, de l'évolution nominale des bases d'imposition pour la taxe sur le foncier bâti, en raison de l'inflation constatée sur les 12 derniers mois (novembre à novembre), soit une évolution prévisionnelle prudente de + 2 %, et d'autre part, d'une variation physique des bases d'imposition, estimée à + 0,5 %, liée à l'évolution du parc immobilier (constructions, etc…),

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

- De l'impact encore présent de la crise sanitaire, qui nous amène à être extrêmement prudents sur les prévisions de recettes tarifaires notamment (stationnement payant, droits de place, recettes des prestations enfance et petite enfance …),
- Du dynamisme constaté de la taxe additionnelle aux droits de mutation, avec une prévision d'évolution basée sur les recettes de 2021,
- De la perte du reversement du FPIC par DPVa, de 620 000 €.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, seront marquées une fois encore par les efforts habituels de tous les services pour atteindre les objectifs de rigueur. L'objectif est de contenir les charges de gestion courante en dessous de + 1 % et que cette évolution soit inférieure (en €uros) à celle des recettes courantes.

Dans ces dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel, ont été étudiées au plus près pour tenter de contenir leur augmentation à + 1,5 % environ, grâce aux actions entreprises à tous les niveaux pour maîtriser les effectifs et compte tenu des remboursements à venir pour certaines charges imposées par l'État.

Les charges financières seront en baisse, malgré l'emprunt contracté au cours de l'année 2021, grâce à un taux d'intérêt obtenu très bas.

Les recettes d'investissement devraient être semblables car une grande partie des subventions d'investissement liées aux importants travaux subventionnés en cours sera encaissée en 2022.

De plus, il est prévu de provisionner un emprunt pour financer les opérations envisagées dans le Programme Pluriannuel d'Investissement. Cet emprunt devra être conforme à la prospective précitée. Il ne dégradera pas la situation financière car :

- Les ratios sont actuellement très satisfaisants, en particulier la capacité de désendettement,

- La structure de la dette fait qu'un stock important d'emprunts est arrivé à échéance ces dernières années. Le document joint en annexe montre qu'il continuera régulièrement sur les années futures, limitant ainsi l'impact du prêt qui sera contracté,

- Les taux d'intérêt sont historiquement bas et là aussi, l'emprunt aura un impact maitrisé sur nos équilibres, grâce à nos bons ratios.

Les dépenses d'investissement connaitront en 2022 la poursuite d'importantes opérations : fin des travaux d'extension-réhabilitation du Musée des Beaux-Arts, poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), divers aménagements dans les bâtiments et un effort important sur les travaux de voirie.

Par ailleurs, les programmes majeurs figurant dans les autorisations de programme seront engagés tels que :

- La rénovation thermique des bâtiments communaux, avec la deuxième tranche du Centre Collomp,

- La poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments et espaces publics - Agenda d'Accessibilité Programmé – Ad'AP,

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

- La continuité du programme Action cœur de ville, comprenant par exemple les travaux de Résorption de l'Habitat Insalubre Montée de la Roque (1ère tranche en 2022),

- L'extension du groupe scolaire de l'école des Écureuils.

Il est précisé qu'une discussion a été engagée avec DPVa et le Syndicat Mixte de l'Argens sur la prise en charge financière du programme de lutte contre les inondations et du ruissellement pluvial par l'une et l'autre de ces entités. Ces travaux pourraient en effet être financés par la taxe GEMAPI récemment créée par DPVa justement pour faire face à ces lourds investissements.

A. SYNTHÈSE SUR LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES PROPOSÉES POUR 2022

- Prévision en très légère hausse des recettes réelles de fonctionnement du fait d'un maintien des dotations de l'État, et du dynamisme des droits de mutation, atténué cependant par la perte du FPIC,

- Augmentation très contenue des dépenses réelles de fonctionnement, si possible autour de + 1 %,

- Pas d'augmentation des taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti et des diverses taxes locales pour ne pas alourdir la pression fiscale et continuer à soutenir le tissu économique local,

- Recours à un emprunt raisonnable afin de financer les investissements du Programme Pluriannuel d'Investissement.

Il convient de rappeler, si besoin est, que nos prévisions restent liées à un contexte difficilement appréhendable.

Celles-ci sont donc élaborées avec beaucoup de prudence et nous devons donc faire preuve d'écoute, de réactivité et d'une grande capacité d'adaptation pour atteindre les objectifs susvisés.

V - LE BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE MUNICIPALE DES PARKINGS

Le financement d'un service public à caractère industriel et commercial doit être assuré, prioritairement, par la redevance perçue sur les usagers du service.

Grâce à la gestion mise en place depuis le début du mandat, la section d'exploitation dégage des marges de manœuvre nouvelles, intégralement consacrées à des opérations d'investissement.

Les travaux tendant à aménager l'ilot de l'horloge pour faciliter les déplacements avec la mise aux normes et l'ouverture d'une partie du parking de l'Ilot de l'Horloge au public, initialement prévus sur l'année 2020, ont démarré en octobre 2021. Grâce à l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) d'un montant de 687 000 €, cette opération d'envergure, évaluée à 1 500 000 € TTC, sera intégralement autofinancée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

Cependant, ces travaux généreront une augmentation sensible de la dotation aux amortissements, qui constitue une dépense d'exploitation, à financer par les recettes d'exploitation. Il conviendra d'être vigilant sur la section d'exploitation de la Régie, avec une éventuelle réflexion sur notre politique tarifaire.

Les orientations budgétaires 2022 de la Régie Municipale des Parkings Dracénois proposées sont donc les suivantes :

- poursuite de l'optimisation au niveau des dépenses d'exploitation,
- affectation des marges de manœuvre ainsi dégagées à l'investissement,
- pas d'emprunt en 2022, grâce à la subvention DSIL obtenue sur les travaux du Parking de l'Ilot de l'Horloge,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- prend acte du rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2022, tel que présenté ci-dessus.

Fait à Draguignan, le 24/11/2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

Débat d'orientation budgétaire 2022
Rapport sur l'évolution des effectifs et de la rémunération.

1°) l'exercice en cours

a) les effectifs

Les effectifs rémunérés sur le budget principal, en décembre 2021, devraient être de 461 fonctionnaires et 204 contractuels (dont 8 apprentis, 31 contrats Parcours Emploi Compétences, 6 vacataires pour la sécurisation et traversée des écoles, 10 vacataires Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap, 1 Service Civique et 1 cumul d'activités), soit un total de 665 agents tous statuts confondus. En janvier 2021, il y avait 650 agents, répartis en 472 fonctionnaires et 178 contractuels (dont 4 apprentis, 25 contrats Parcours Emplois Compétences, 1 Service civique 6 vacataires pour la sécurisation et traversée des écoles et 1 cumul d'activité).

b) la rémunération

La rémunération brute versée de janvier à octobre 2021, s'est élevée à 13.416.545 euros, dont :
- 11.168.820 euros de traitement indiciaire
- 122.709 euros de NBI
- 1.459.868 euros de régime indemnitaire (ensemble des primes)
- 49.720 euros d'astreintes
- 191.106 euros d'heures supplémentaires
- 45.830 euros au titre des avantages en nature

La rémunération brute pour les mois de novembre et décembre, devrait ("devrait" car on ne connaît pas encore le volume des heures supplémentaires, de même il y aura des retenues sur salaire ou sur les primes, pour maladie, sanction ou absence injustifiée, ou encore, on pourrait être obligés de recruter pour pallier une absence sur 1 poste contraint par des normes d'encadrement, ou autres imprévus) s'élever à 2.688.388 d'euros, dont :

- 2.245.157 de traitement indiciaire
- 25.958 euros de NBI
- 281.986 euros de régime indemnitaire
- 10.066 euros d'astreintes
- 4.496 euros au titre des avantages en nature

En conclusion la rémunération brute pour 2021 devrait s'élever à 16.361.518 euros.

2°) l'évolution prévue en 2022

a) les effectifs

Le nombre de fonctionnaires devrait passer de 461 agents, au 31.12.2021 à 462 au 01.01.2022.

Le nombre de contractuels devrait passer de 204 au 31.12.2021 à 205 au 01.01.2022.
Le nombre total d'agents passerait de 665 à 667

b) la rémunération

Le montant de la rémunération brute prévu au BP devrait s'élever à 17.132.017 euros, dont 196.300 euros de GVT (avancements d'échelon, de grade et régime indemnitaire), 111.000 euros

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

brut de mesures gouvernementales (revalorisation des 1ers échelons de la catégorie C, classement en catégorie B des auxiliaires de puériculture, hausse du SMIC à 2,2%).

D'autres mesures gouvernementales ont été annoncées en juillet 2021 mais non encore confirmées, ni détaillées et donc non chiffrables actuellement (ex : revalorisation catégorie A filière médico-sociale, bonification d'ancienneté en catégorie C,…)

Les autres dépenses liées au personnel sont :

- les titres restaurant, dont le budget prévisionnel reste stable à 480.000 euros.
- La médecine préventive 55.000 euros contre 54.000 euros au BP 2021.

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

Extinction

Extinction de l'encours

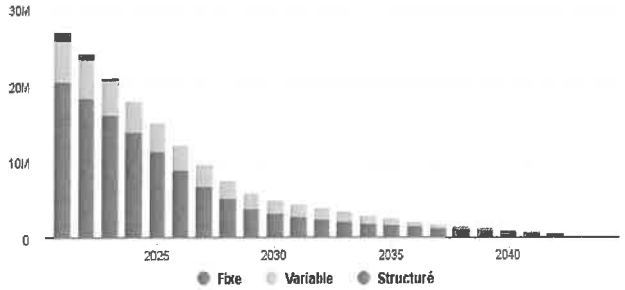

Evolution de l'annuité

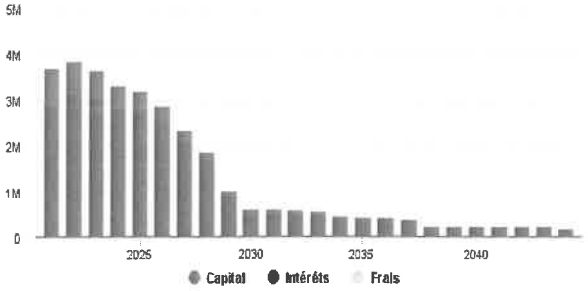

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Gain / perte I.C.	Solde
2021	27 036 552,62	3 643 539,44	745 409,06	3,05%	2,80%	2 898 130,38	-60 418,23	3 703 957,67
2022	24 138 422,24	3 809 379,70	657 943,58	3,01%	2,79%	3 151 436,12	-51 679,06	3 861 058,76
2023	20 986 986,13	3 601 161,76	561 642,25	2,95%	2,77%	3 039 519,51	-42 395,33	3 643 557,09
2024	17 947 466,62	3 301 549,82	475 137,11	2,88%	2,72%	2 826 412,71	-32 625,82	3 334 175,64
2025	15 121 053,92	3 188 605,25	393 846,80	2,79%	2,70%	2 794 758,45	-22 055,93	3 210 661,18
2026	12 326 295,48	2 863 738,60	312 787,23	2,66%	2,67%	2 550 951,37	-10 900,45	2 874 639,05
2027	9 775 344,10	2 332 584,13	234 782,46	2,48%	2,54%	2 097 801,67	-6 280,27	2 338 864,40
2028	7 677 542,43	1 882 874,10	174 339,82	2,30%	2,43%	1 708 534,28	-1 146,86	1 884 020,96
2029	5 969 008,15	1 021 033,41	132 837,07	2,07%	2,26%	888 196,34	0,00	1 021 033,41
2030	5 080 811,81	615 796,41	104 463,92	2,12%	2,09%	511 332,49	0,00	615 796,41
2031	4 569 479,32	614 356,47	96 358,23	2,18%	2,15%	517 998,24	0,00	614 356,47
2032	4 051 481,08	603 981,14	88 267,95	2,26%	2,22%	515 713,19	0,00	603 981,14
2033	3 535 767,89	574 815,98	79 852,31	2,35%	2,31%	494 963,67	0,00	574 815,98
2034	3 040 804,22	463 028,59	72 182,26	2,45%	2,41%	390 846,33	0,00	463 028,59
2035	2 649 957,89	461 870,14	65 231,49	2,55%	2,50%	396 638,65	0,00	461 870,14
2036	2 253 319,24	460 945,25	58 224,67	2,70%	2,63%	402 720,58	0,00	460 945,25
2037	1 850 598,66	394 848,63	50 742,02	2,88%	2,80%	344 106,61	0,00	394 848,63
2038	1 506 492,05	245 163,43	44 351,48	2,96%	2,96%	200 811,95	0,00	245 163,43
2039	1 305 680,10	246 606,27	38 753,73	2,99%	2,99%	207 852,54	0,00	246 606,27
2040	1 097 827,56	248 236,22	32 991,05	3,03%	3,02%	215 245,17	0,00	248 236,22
2041	882 582,39	249 786,22	26 778,79	3,07%	3,06%	223 007,43	0,00	249 786,22
2042	659 574,96	251 533,21	20 375,41	3,15%	3,12%	231 157,80	0,00	251 533,21
2043	428 417,16	253 391,87	13 676,18	3,32%	3,24%	239 715,69	0,00	253 391,87
2044	188 701,47	195 569,57	6 868,10	3,64%	3,64%	188 701,47	0,00	195 569,57

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

Extinction

Extinction de l'encours

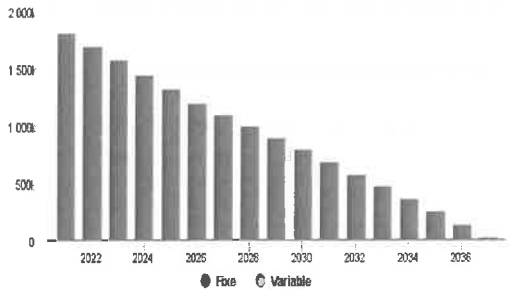

Evolution de l'annuité

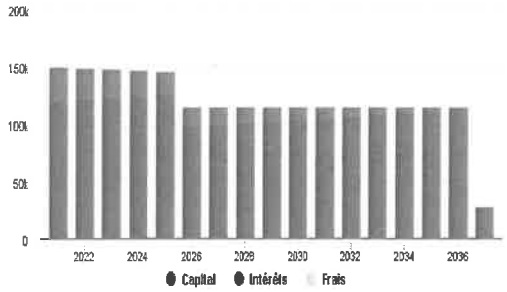

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2021	1 819 429,65	151 116,08	29 762,73	1,66%	1,67%	121 353,35	151 116,08
2022	1 698 076,30	150 102,08	27 361,46	1,64%	1,65%	122 740,62	150 102,08
2023	1 575 335,68	149 088,08	24 939,13	1,61%	1,63%	124 148,95	149 088,08
2024	1 451 186,73	148 074,08	22 495,40	1,59%	1,60%	125 578,68	148 074,08
2025	1 325 608,05	147 060,08	20 029,98	1,55%	1,56%	127 030,10	147 060,08
2026	1 198 577,95	116 046,08	17 542,50	1,51%	1,52%	98 503,58	116 046,08
2027	1 100 074,37	116 046,08	16 046,65	1,51%	1,52%	99 999,43	116 046,08
2028	1 000 074,94	116 046,08	14 528,09	1,51%	1,52%	101 517,99	116 046,08
2029	898 556,95	116 046,08	12 986,47	1,51%	1,52%	103 059,61	116 046,08
2030	795 497,34	116 046,08	11 421,43	1,51%	1,52%	104 624,65	116 046,08
2031	690 872,69	116 046,08	9 832,62	1,51%	1,52%	106 213,46	116 046,08
2032	584 659,23	116 046,08	8 219,70	1,51%	1,52%	107 826,38	116 046,08
2033	476 832,85	116 046,08	6 582,28	1,51%	1,52%	109 463,80	116 046,08
2034	367 369,05	116 046,08	4 920,00	1,51%	1,52%	111 126,08	116 046,08
2035	256 242,97	116 046,08	3 232,47	1,51%	1,52%	112 813,61	116 046,08
2036	143 429,36	116 046,08	1 519,31	1,51%	1,52%	114 526,77	116 046,08
2037	28 902,59	29 011,52	108,93	1,53%	1,54%	28 902,59	29 011,52

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	13 584 034,41	9 175 846,03	639 476,49	0,00	3 768 711,89
012	Charges de personnel, frais assimilés	23 353 553,67	23 180 997,74	104 202,00	0,00	68 353,93
014	Atténuations de produits	160 000,00	62 273,69	0,00	0,00	97 726,31
65	Autres charges de gestion courante	3 004 475,00	2 943 286,43	21 603,00	0,00	39 585,57
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**40 102 063,08**	**35 362 403,89**	**765 281,49**	**0,00**	**3 974 377,70**
66	Charges financières	1 050 000,00	520 141,79	361 555,00	0,00	168 303,21
67	Charges exceptionnelles	1 240 802,71	588 898,22	3 500,00	0,00	648 404,49
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	42 000,00	0,00			42 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**42 434 865,79**	**36 471 443,90**	**1 130 336,49**	**0,00**	**4 833 085,40**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*2 873 359,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*1 853 500,00*	*1 830 376,23*			*23 123,77*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***4 726 859,00***	***1 830 376,23***			***2 896 482,77***
TOTAL		**47 161 724,79**	**38 301 820,13**	**1 130 336,49**	**0,00**	**7 729 568,17**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	910 697,00	922 227,09	0,00	0,00	-11 530,09
70	Produits services, domaine et ventes div	1 763 000,00	1 529 794,19	34 000,00	0,00	199 205,81
73	Impôts et taxes	29 012 000,00	28 559 905,32	405 109,25	0,00	46 985,43
74	Dotations et participations	10 629 530,00	10 517 374,25	20 000,00	0,00	92 155,75
75	Autres produits de gestion courante	297 277,00	394 563,71	0,00	0,00	-97 286,71
Total des recettes de gestion courante		**42 612 504,00**	**41 923 864,56**	**459 109,25**	**0,00**	**229 530,19**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	36 180,00	359 994,08	0,00	0,00	-323 814,08
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	6 200,00	6 157,50			42,50
Total des recettes réelles de fonctionnement		**42 654 884,00**	**42 290 016,14**	**459 109,25**	**0,00**	**-94 241,39**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*288 600,00*	123 376,38			165 223,62
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***288 600,00***	***123 376,38***			***165 223,62***
TOTAL		**42 943 484,00**	**42 413 392,52**	**459 109,25**	**0,00**	**70 982,23**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **3 576 351,10**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 1/12/2021
ID : 083-218300507-20211201-2021165-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 392 211,63	419 014,89	723 573,38	249 623,36
204	Subventions d'équipement versées	184 000,00	21 749,95	13 417,00	148 833,05
21	Immobilisations corporelles	14 959 540,53	6 929 529,16	5 763 456,90	2 266 554,47
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	483 514,86	304 050,44	139 753,80	39 710,62
	Total des opérations d'équipement	5 503 520,71	920 523,07	1 333 933,26	3 249 064,38
Total des dépenses d'équipement		**22 522 787,73**	**8 594 867,51**	**7 974 134,34**	**5 953 785,88**
10	Dotations, fonds divers et réserves	985 161,44	0,00	0,00	985 161,44
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 090 000,00	3 089 811,24	0,00	188,76
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**4 095 161,44**	**3 089 811,24**	**0,00**	**1 005 350,20**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**26 637 949,17**	**11 684 678,75**	**7 974 134,34**	**6 979 136,08**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*288 600,00*	*123 376,38*		*165 223,62*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*168 700,00*	*116 222,04*		*52 477,96*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***457 300,00***	***239 598,42***		***217 701,58***
TOTAL		**27 095 249,17**	**11 924 277,17**	**7 974 134,34**	**7 196 837,66**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) **0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 364 000,00	1 767 207,17	0,00	4 596 792,83
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 023,55	360 000,00	-361 023,55
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**11 364 000,00**	**1 768 230,72**	**360 000,00**	**9 235 769,28**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 000 000,00	1 899 023,26	0,00	100 976,74
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	5 697 904,10	5 697 904,10	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	360 000,00		0,00	
Total des recettes financières		**8 057 904,10**	**7 596 927,36**	**0,00**	**460 976,74**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**28 217,22**	**0,00**	**8 217,22**	**20 000,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**19 450 121,32**	**9 365 158,08**	**368 217,22**	**9 716 746,02**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*2 873 359,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*1 853 500,00*	*1 830 376,23*		*23 123,77*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*168 700,00*	*116 222,04*		*52 477,96*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***4 895 559,00***	***1 946 598,27***		***2 948 960,73***
TOTAL		**24 345 680,32**	**11 311 756,35**	**368 217,22**	**12 665 706,75**